

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 10 avril 2025

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.1.2 – Repyramidage des enseignants chercheurs : sections / groupes de
sections ouverts au titre de 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en
séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 5 abstentions, 25 voix pour et 0 voix contre, l'ouverture de deux possibilités de repyramidage, pour les sections suivantes :**
 - **Section 01 du groupe I**
 - **Section 71 du groupe XII.**

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 11 avril 2025

La présidente de l'université du Mans

Delphine LETORT

*Par délégation,
Le DES*

**Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général des Services**

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Repyramidage des enseignants-chercheurs : Lignes Directrices de Gestion pour la campagne 2025

**Comité Social d'Administration du 13 décembre 2024
Conseil d'Administration du 10 avril 2025**

1. Contexte :

Dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche, une nouvelle voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités est créée et prévue par les dispositions du Décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié.

L'objectif de ces dispositions est d'atteindre, à terme, une répartition pour chaque discipline de 60% de Maitres de conférences et 40% de Professeurs des universités. Actuellement, à l'Université du Mans, le ratio est de l'ordre de 65,5% de MCF et 34,5% de PR (70/30 avant les repyramidages et ouvertures de concours de ces 3 dernières années).

Les postes occupés par les agents promus sont transformés en support de professeurs des universités. Il n'y a pas de création de support supplémentaire.

Le nombre de possibilités d'entrée dans le corps des professeurs des universités par cette voie est fixé à 2000 au niveau national sur une période de cinq ans. L'Université du Mans s'est vu attribuer 2 possibilités chaque année entre 2021 et 2024.

Pour l'année 2025, le nombre de possibilités de repyramidage a été connu tardivement du fait du retard dans l'adoption de la loi de finances pour 2025.

Lors du passage en CSA le 13 décembre 2024, ce nombre n'était pas connu. L'arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés attribue **2 possibilités de promotion** à Le Mans Université au titre de 2025.

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les maitres de conférences **hors classe** détenteurs de l'Habilitation à diriger les recherches au **1^{er} janvier 2025** ;
- Les maitres de conférences de **classe normale**, ayant plus de **10 ans** de services effectifs dans ce grade et titulaires de l'Habilitation à diriger les recherches au **1^{er} janvier 2025**.

2. Lignes Directrices de Gestion pour la campagne 2025 :

La campagne se déroulera selon les modalités prévues par les dispositions de l'article 4 du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié, créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

Pour la mise en œuvre de cette campagne, le Ministère a défini des lignes directrices de gestion (nor : ESRH2406263X) qu'il est possible de compléter au sein de l'établissement.

Pour la campagne 2025, comme les années passées, il est proposé d'adopter ces lignes directrices de gestion en l'état, sans les compléter au niveau local.

3. Sections ouvertes :

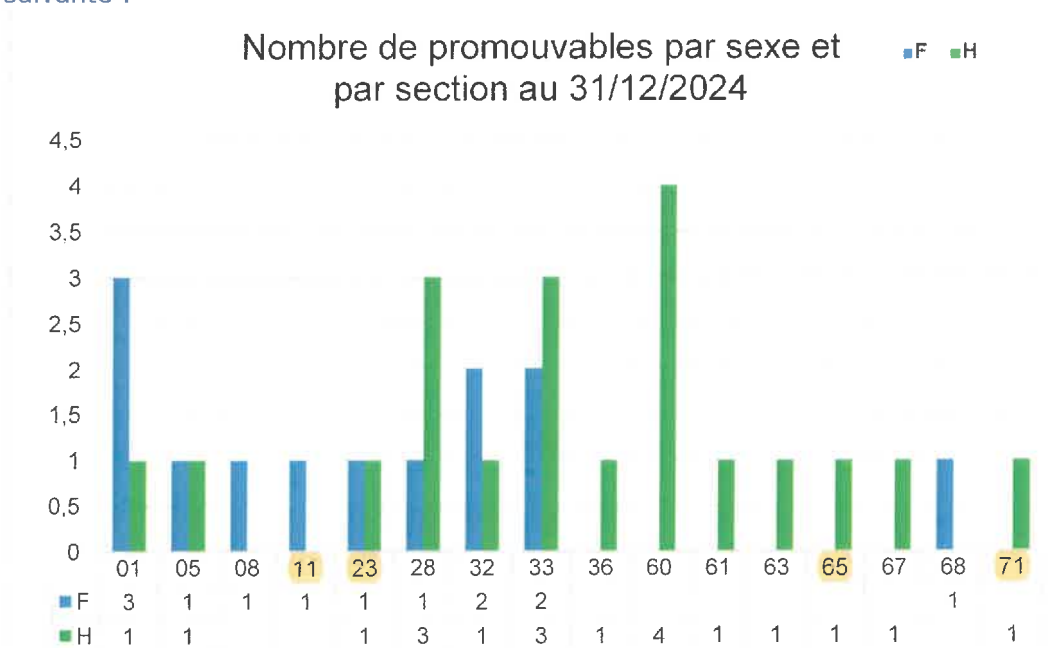
Il appartient aux établissements de définir les sections dans lesquelles ces repyramidages sont ouverts avec pour objectif de combler les écarts entre les disciplines au regard du ratio MCF/PR susmentionné.

Pour la campagne 2025, les LDG ministérielles prévoient que les possibilités de repyramidage peuvent être ouvertes à l'échelle de l'un des 11 groupes de sections du CNU, dans la limite de 2 sections d'un même groupe.

Par ailleurs, le ministère a défini pour chaque établissement des sections prioritaires pour lesquelles le ratio PR/MCF est le plus défavorable et préconise aux établissements d'ouvrir les repyramidages dans ces sections.

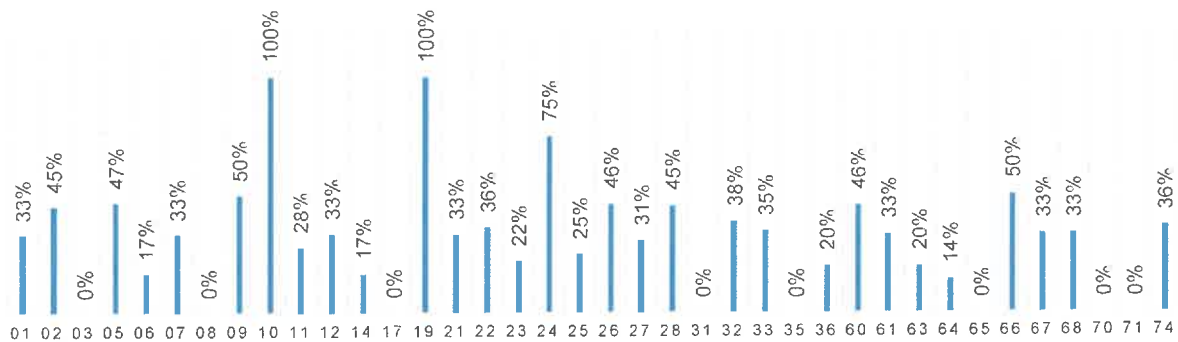
Concernant Le Mans Université, ces sections définies comme prioritaires par le ministère ont été communiquées le 14/03/2025. Il s'agit des sections : 06; 07; **11**; 14; **23**; 27; 64; **65**; **71**; 74

Le vivier de MCF remplissant les conditions susmentionnées au 31/12/2024 a fait l'objet d'un recensement Ainsi, il est constitué de 33 personnes (13 Femmes / 20 Hommes) réparties de la façon suivante :



(répartition des 33 EC remplissant les conditions de promouvabilité au 31/12/2024)

% DE PR PAR SECTION



(proportion de Professeurs des universités dans chaque section CNU de l'établissement)

Pour information, les campagnes 2021 à 2024 ont porté sur 8 possibilités de promotion au total, concernant les sections 01, 06, 26, 27, 32, 33, 64 et 67. Cinq hommes et trois femmes ont été promus.

Pour l'année 2025, il est proposé d'ouvrir les deux possibilités de repyramidages dans les disciplines suivantes :

- Section 01 du groupe I
- Section 71 du groupe XII.

01	Drt. priv. sc. ci	28/05/2021	F
01	Drt. priv. sc. ci	21/03/2006	F
01	Drt. priv. sc. ci	01/01/2020	F
01	Drt. priv. sc. ci	01/01/1995	H
05	Sc. économique	24/11/1999	H
05	Sc. économique	01/01/1999	F
08	Lang. & lit. an	01/01/2014	F
11	Études anglopt	10/11/2023	F
23	Géo. phys. & a	15/03/2024	H
23	Géo. phys. & a	15/11/2024	F
28	Mil. densée & r	11/12/2013	F
28	Mil. densée & r	27/11/2015	H
28	Mil. densée & r	01/01/2005	H
28	Mil. densée & r	01/01/2017	H
32	Chim. org. min.	18/02/2020	F
32	Chim. org. min.	12/07/2017	H
32	Chim. org. min.	01/01/2016	F
33	Chim. des maté	16/07/2021	H
33	Chim. des maté	01/01/1993	F
33	Chim. des maté	06/12/2013	H
33	Chim. des maté	01/01/2011	F
33	Chim. des maté	12/07/2021	H
36	Terre solide	27/08/2021	H
60	Mécan., génie	01/01/2013	H
60	Mécan., génie	01/01/2010	H
60	Mécan., génie	29/11/2006	H
60	Mécan., génie	10/12/2002	H
61	Génie informati	28/06/2023	H
63	Electronique	22/11/2012	H
65	Biologie cellula	01/01/2016	H
67	Biolog. pop. &	01/01/2010	H
68	Biolog. organis	15/11/2017	F
71	Sc. info. comm	24/11/2020	H